



## LA CECOMIMIFCO POUR PREVENIR LES PYGMEES CONTRE LA SUREXPLOITATION MINIERE ET FORESTIERE.

### Editorial

Les Pygmées tiennent les rampent de l'actualité dans le processus de la transition politique en République Démocratique du Congo.

La cour pénale internationale commencerait ses procès par entre autres le dossier du cannibalismes commis contre les Pygmées dans l'Ituri.

Les politiciens ressusciteraient les « mangés » à des fins électorales.

Les Pygmées continuent cependant à broyer du noir dans leurs villages dont bon nombre sont encore sous les bottes des groupes armées. Et là où ils peuvent humer un certain air de paix, les Pygmées sont corvéables à souhait.

Notre précédente livraison dénonçait le fait que les nouveaux code minier et forestier ne reconnaissent point des droits particuliers à ces peuples autochtones. La présente édition démontre combien les Pygmées demeurent les dindons de la farce dans l'eldorado minier et forestier.

Certains cupides au cœur de pierre, leur échantent un verre d'or contre un verre de sel !

Devant cette inadmissible exploitation de l'homme par l'homme, quelques cœurs plus humai anime la Centrale Coopérative autochtone des produits miniers et forestiers, CECOMIFCO en sigle, pour mettre les Pygmées a l'abri de la spéculation et les faire bénéficier des produits de leur efforts. Car, au delà des discours de commisération et des bonnes intentions, il faut poser des actes concrets. Et vaux mieux apprendre à pêcher que donner des poissons !



Sommaire

### Sommaire

- **.Cannibalisme contre les Pygmées de l'Ituri : le MLC s'agite, les « mangés »,ressuscitent, la CPI se déploie !..... 3**
- **Monitoring des violation des droits des Pygmées.....6**
- **Les conditions des vie socio-économique des ménages bénéficiaire de la CAURWA.....9**
- **Le RAPH adopte ses statuts et élit ses animateurs..... 10**

Article 15 alinéa 1 : « les droits des peuples intéressés sur les ressources naturelles dont sont dotées leurs terres doivent être spécialement sauvegardés. Ces droits comprennent celui, pour ces peuples, de participer à l'utilisation, à la gestion et la conservation de ces ressources ».

## LA CECOMIFCO pour prévenir les pygmées contre la surexploitation minière et forestière.

Les cours des produits miniers ainsi que ceux des produits forestiers ligneux et non ligneux sont actuellement favorables. La RD Congo réforme ses codes minier et forestier en vue de son redressement économique. Elle ne reconnaît cependant guère des droits particuliers aux autochtones Pygmées qui habitent les forêts parfois sur des gisements miniers ou sous l'ombrage des concessions sylvestres. Pis encore, bien d'audacieux cupides profitent de l'ignorance des autochtones Pygmées pour en faire les dindons de la farce dans cet eldorado minier et forestier.

Pareil tableau de l'exploitation de l'homme par son semblable n'a pas cependant laissé insensibles quelques cœurs plus humains qui ont initié le projet dénommé Centrale coopérative autochtone des produits miniers et forestiers ou CECOMIFCO en sigle. Laquelle CECOMIFCO est déjà reconnue par l'acte d'agrément provisoire n° 150/006/IP-DR/SK/2003 du 29 décembre 2003 de la division provinciale du Développement rural du Sud-Kivu.

La RD Congo vient de procéder à la réforme de ses régimes miniers et forestiers en édictant un code minier et un code forestier. Elle possède d'immenses forêts qui couvrent presque la moitié de sa superficie, soit plus ou moins 1.100.000 km<sup>2</sup>. Ce pays détient en outre de vastes réserves de minerais et autres matières précieuses dont la cassitérite et ses accompagnateurs, l'or, le diamant, etc. Quelques millions de Congolais, dont les autochtones Pygmées, comptent donc sur les produits miniers ainsi que les produits forestiers ligneux et non ligneux pour assurer leur subsistance.

N'ayant pas accès aux marchés d'écoulement de ces produits, les autochtones Pygmées tombent cependant victimes de surexploitation, spéculation, mépris et tracasseries dans leurs échanges « commerciaux ».

En tous temps et circonstances, ils sont considérés comme des ignorants de l'argent et ils échangent alors à vil prix. Leur misère va ainsi grandissant alors qu'ils sont productifs. Des exemples sont légion.

Un Pygmée de Numbi dans le territoire de Kalehe en province du Sud-Kivu avait ramassé dans une rivière une tige de tourmaline qu'il échangera avec un commerçant ambulancier contre un verre de sel. Il n'est pas aussi rare de rencontrer les Pygmées de la forêt d'Itombwe au Sud-Kivu en train d'offrir des paniers entiers des chenilles séchées contre des morceaux de savon de lessive.

Comment les artisans autochtones Pygmées miniers peuvent-ils dès lors aménager leur espace vital qu'est l'environnement forestier en vue de garantir leur survie physiologique, socio-économique et culturelle pendant cette période de réforme des régimes minier, forestier et foncier ? L'expérience des coopératives ne permettrait-elle pas aux artisans autochtones Pygmées à valoriser leur exploitation ou production des ressources minières et forestières ?

C'est fort de cette hypothèse que la Centrale coopérative autochtone des produits miniers et forestiers ou CECOMIFCO en sigle se propose de restructurer les pré-coopératives des Pygmées en véritables coopératives afin entre autres d'assurer aux Pygmées une éducation coopérative permanente, un suivi régulier, un appui technique et psychologique permanent, une reconnaissance officielle de ces structures.

Les Pygmées membres des coopératives déposeront leurs produits auprès de leurs coopératives respectives. La centrale se chargera de les collecter, de les écouler et d'en remettre le prix aux propriétaires. Considérant aussi que les Pygmées n'ont pas accès aux produits et services sociaux de base (éducation, santé, ...),

la centrale pourra approvisionner les coopératives en biens de première nécessité. Voilà donc comment la CECOMIFCO entend mettre les Pygmées à l'abri de la spéculation et les faire bénéficier des produits de leurs efforts !

## FOSCAL POUR LA GESTION RESPONSABLE DES FORETS EN FAVEUR DES PYGMEES.

Forêt au Service des Communautés Autochtones et Locales, FOSCAL en sigle, est une organisation à but non lucratif qui a vu le jour le 23 novembre 2003 à Beni dans la province du Nord-Kivu. C'est une initiative des communautés autochtones et locales tributaires des forêts des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Orientale et Maniema dans l'Est de la RD Congo.

Ces communautés veulent agir ensemble pour entre autres défendre leurs droits collectifs sur les forêts de leurs ancêtres ainsi que réduire leur pauvreté en tirant le meilleur parti des ressources naturelles provenant de leurs forêts tout en prenant durablement soin de cet héritage ancestral.

FOSCAL constitue donc pour ses communautés fondatrices un cadre de concertation de revendication, d'éducation, de formation et d'action en vue du renforcement mutuel de leurs capacités à mieux défendre leurs intérêts communs ainsi qu'à utiliser efficacement et durablement les ressources de leurs forêts. Cette initiative est d'ailleurs née du fait que ces communautés aient pris conscience des menaces que la déforestation rapide, la destruction des écosystèmes forestiers, la perte inquiétante de la diversité biologique dans les forêts font peser sur leurs vie et culture. Et tout cela, de suite d'une gestion non durable et non participative, de l'invasion de leurs forêts par des exploitants non respectueux de leurs droits traditionnels, de l'absence de protection juridique de leurs forêts qui deviennent une proie facile aux prédateurs de tout bord.

FOSCAL œuvre ainsi pour la promotion d'une gestion communautaire, profitable, durable et responsable des forêts afin de lutter contre la pauvreté au sein des communautés autochtones et locales et de garantir leurs droits collectifs.

## LE DOSSIER « CANNIBALISME CONTRE LES PYGMEES DE L'ITURI » SOULEVE DES VAGUES !

Les MLC s'agite, les « mangés » ressuscitent, la CPI se déploie !

Comme pressenti dans la manchette de notre précédent n° 15 de juin – septembre 2004, le dossier de cannibalisme commis contre les Pygmées de l'Ituri ne cesse de soulever des vagues qui seraient, on ne le sait encore, apaisées par des campagnes médiatiques ou des procès judiciaires. Le Mouvement de Libération du Congo (MLC) présente des Pygmées qui l'innocentent. Les associations autochtones et enquêteurs indépendants campent sur les conclusions de leurs rapports. On voit entretemps venir la Cour Internationale ...

### Ponce Pilate ressuscite les morts....

Le lundi 13 septembre 2004, le salon « Congo » du Grand Hôtel de Kinshasa est plein comme un œuf. Le secrétariat exécutif du MLC entend présenter, à l'opinion nationale et internationale, 3 Pygmées venus de l'Ituri pour démentir l'information jadis répandue et accusant les soldats de ce mouvement d'avoir perpétré des actes d'anthropologie et de cannibalisme sur les populations autochtones Pygmées en 2002. Exercice auquel se livreront effectivement MM. Angali Saleh, Amuzati Nzoki et Samuel Kabindula, 3 Pygmées qui se retrouvaient dans la capitale congolaise pour la seconde fois de leur vie et en l'espace d'une année. Le premier et le second représentaient la communauté Pygmée de Mambasa en Ituri tandis que le troisième parlait au nom des Pygmées de Beni au Nord-Kivu.

Au Grand Hôtel de Kinshasa ce lundi-là, Angali Saleh fait pratiquement le porte-parole du groupe et raconte ceci : « Les déclarations que nous avons faites lors de notre premier voyage à Kinshasa l'avaient été sur incitation de certains politiciens nationaux, lesquels nous avaient demandé de salir le nom de M. Jean-Pierre Bemba, président national du MLC, en confirmant que certains membres de la communauté Pygmée de Mambasa avaient été mangés par les militaires du MLC soi-disant à la recherche de l'invulnérabilité

De gauche à droite, AMUZATI, ANGALI SALEH, LUHAKA ET KABINDULA

procès contre les militaires impliqués dans ce qui s'était passé en Ituri suite aux accusations de cannibalisme, M. Luhaka répondra : « Nous avons jugé plutôt des éléments qui s'étaient rendus coupables d'exactions envers les populations en Ituri, et non accusés d'avoir décapité, découpé en morceaux et mangé de la chair humaine dans cette contrée. »

Dix jours après la présentation des Pygmées qui ont blanchi le vice-président Jean-Pierre Bemba dans l'affaire de cannibalisme, le MLC revient, le jeudi 23 septembre 2004 au Grand Hôtel de Kinshasa, à la charge. Il demande aux « Saint Thomas » de mettre cette fois-ci leurs doigts sur la peau d'un autre groupe des Pygmées présumés avoir été mangés par ses militaires. Il s'agit des personnes qui sont bel et bien vivantes dont 4 hommes, 3 femmes et 2 bébés. Pour le secrétaire exécutif du parti, M. Thomas Luhaka, « la Mission d'Observation des Nations Unies en RD Congo (MONUC) doit ainsi revoir son rapport sur les violations des droits de l'homme en vue de redorer l'image de Jean-Pierre Bemba et du pays. » Il fait également remarquer que « le président du groupe parlementaire du MLC estime qu'il importe aujourd'hui de rectifier plusieurs affirmations non fondées. Et cela, d'autant plus que la Cour pénale internationale (CPI) pourra statuer sur le dossier congolais en se basant sur les documents existants. » Nous reprenons ces informations dans les journaux « Le Communicateur » n° 314 et « Forum des As » n° 2190.

... Mais la MONUC reste intransigeante !

La directrice de l'Information publique à la MONUC, Mme Patricia Tomé ne l'entend évidemment pas de cette oreille. Elle a aussitôt fait ces déclarations sur la Radio Okapi : « La MONUC n'a pas à rouvrir une enquête. La MONUC a fait cette enquête sur place en ces moments-là. Elle a remis son rapport au Conseil de sécurité qui a pris acte. En 2003, le gouvernement (de la RD Congo)

## Les MLC s'agite, les « mangés » ressuscitent, la CPI se déploie !

*a demandé que la Cour Pénale Internationale (CPI) soit saisie. C'est à la CPI qui pourra répondre si elle veut statuer sur ce dossier. Il y a également possibilité de saisir un tribunal national sur cette affaire. Donc il y a un système judiciaire qui peut répondre à toutes les requêtes suivies concernant cette affaire. Le rapport de la MONUC mentionnait, pour ce qui s'est passé à Mambasa, des violations massives des droits de l'homme : des tortures et des viols systématiques. L'aspect cannibalisme mentionnait tout ce qu'il a répertorié selon les témoignages recueillis pendant 3 semaines auprès de plus de 500 personnes disséminées dans diverses localités où s'étaient réfugiées les victimes des exactions commises par les soldats présents du MLC, RCD/N et UPC. »*

### La contre-attaque médiatique

Pour les analystes, la démarche du MLC paraît trop téléphoné pour attirer la moindre attention. Et le témoignage des 3 Pygmées du lundi 13 septembre 2004 ne pèserait pas grand chose face à la grosse délégation des Pygmées en février 2003 et qui n'avait pas pu se rendre à Bruxelles et à New York. Mais la Communauté Pygmée de l'Ituri avait cependant pu s'exprimer directement non seulement devant la presse mondiale mais aussi à l'intention des enquêteurs de l'ONU, de Human Rights Watch (HRW) et autres organisations internationales des droits de l'homme dont Minority Rights Group ...

Les propos de ces 3 Pygmées soulèvent d'ailleurs des sérieux doutes auprès des observateurs (comme Lotus de la Province Orientale, ...) qui soulignent détenir des preuves et des témoignages sur le cannibalisme commis sur une quinzaine des Pygmées. Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie – Kisangani / Mouvement de Libération (RCD-K/ML), qui était en guerre contre le MLC et avait recueilli les Pygmées dans les territoires sous son contrôle, a publié un communiqué dans lequel il demande une protection des Pygmées contre d'éventuelles agressions et, surtout, des manipulations.

Dans tous les cas, la Cour pénale internationale (CPI) a les moyens de se faire sa propre opinion et ainsi engager les procès prévus dans son agenda. On fera remarquer que le 25 septembre 2004, la CPI devrait entamer effectivement son travail dans le cadre des enquêtes sur les crimes commis en RD Congo depuis 2002. En tête de liste figure le dossier de l'Ituri ... C'est dans cette perspective que HRW avait, curieusement le lundi 13 septembre 2004, publié un rapport sur les crimes et atrocités de la région de l'Ituri mais dans lequel un chapitre bien fourni était réservé à l'affaire des Pygmées.

#### La CPI se déploie !

Le gouvernement congolais vient de signer finalement le 13 octobre 2004 avec la CPI un accord intérimaire sur les immunités et les privilèges de la CPI.

Forte de cet accord, la CPI peut désormais mener ses instructions sur toute l'étendue de la RD Congo sans être inquiétée par les détenteurs de la puissance publique à quelque niveau que ce soit. Les membres de la CPI deviennent des intouchables à travers ce document. Cet accord, qui vient après la Convention judiciaire signée il y a quelques temps, fait partie des instruments juridiques dont a besoin la CPI dans le cadre de l'exécution de son mandat sur le territoire congolais. Il s'agit donc d'un Accord intérimaire en attendant que le Parlement de la RD Congo ratifie l'accord effectif sur les privilèges et les immunités de la Cour. Il reste cependant d'autres accords à signer avec la RD Congo. Entre autres l'accord de siège qui donne à la CPI la pleine souveraineté d'agir sur l'étendue de la RD Congo dans le cadre de son mandat couvert par le Statut de Rome.

Pour rappel, le Statut de Rome met tout le monde dans le collimateur étant donné qu'il ne connaît pas les immunités de fonctions. Tous les officiels sont par conséquent passibles devant cette Cour pour des infractions visées à l'article 5 : « Crime de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, crimes d'agression ». Lesquels crimes sont certes imprescriptibles mais la compétence de la Cour prend effet à partir de la date de l'entrée en vigueur du Statut de Rome en juillet 2002.

## LE DOSSIER « CANNIBALISME CONTRE LES PYGMEES DE L'ITURI » SOULEVE DES VAGUES !

Pour revenir au régime des immunités, l'article 27 du Statut de Rome stipule ceci : « Le présent statut s'applique à tous de manière égale, sans aucune distinction fondée sur la qualité officielle. En particulier la qualité officielle de chef d'Etat ou de gouvernement de membre d'un gouvernement ou d'un Parlement, de représentant élu ou d'agent d'un Etat n'exonère en aucun cas de la responsabilité pénale au regard du présent statut, pas plus qu'elle ne constitue en tant que telle un motif de réduction de la peine. Les immunités ou règles de procédure spéciales qui peuvent s'attacher à la qualité officielle d'une personne, en vertu du droit interne ou du droit international, n'empêchent pas la Cour d'exercer sa compétence à l'égard de cette personne ».

Cet article est explicite et montre bien que dans le cadre de l'enquête en cours en RDC qui commence par des tristes événements de Mambasa en Ituri, les personnes impliquées à l'époque des faits et qui seraient aujourd'hui au pouvoir à Kinshasa ne bénéficieront d'aucune immunité.

Ces auteurs présumés de tous ces actes ignobles de crimes contre l'humanité seront poursuivis quels que soient leurs rangs actuellement. En vertu de cette disposition, même le Président de la République n'a pas d'exonération face aux crimes couverts sous le champ du Statut de Rome.

A fortiori d'autres personnes exerçant une autorité publique au pays. Bien plus, l'article 28 du Statut de Rome s'avère une épée de Damoclès suspendue sur la tête des chefs militaires laxistes et autres supérieurs hiérarchiques. Ceux-ci sont comptables des actes criminels causés par des hommes placés sous leurs ordres. Il en est de même des hommes de troupes qui exécuteraient des ordres illégaux.

Nous tirons ces informations et commentaires de l'agence électronique MMCNews.com. Tout en notant que les tragiques événements qui se sont produits à Mambasa de décembre 2002 à janvier 2003 ont l'objet d'un volumineux rapport que le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), M. Kofi Annan a transmis le 25 juin 2003 au Conseil de sécurité.

Depuis un certain temps, les Pygmées Angali Saleh, Amuzati Nzoki, Samuel Kabindula et compagnie feraient désormais partie de la suite du vice-président de la RDC, M. Jean-Pierre Bemba, dans ses voyages à travers les provinces (Sud et Nord-Kivu). Le MLC accorde maintenant plus que jamais une attention particulière aux Pygmées de la RD Congo. Cela semble bien curieux ! Mais qui vivra verra !

### *Le voyage du vice président Bemba au Sud-Kivu endeuille les Pygmées de Bunyakiri*

*Situé non loin du centre de Bitale en territoire de Kalehe dans la province du Sud-Kivu, le village pygmée de Miruwa porte un deuil dont il ne se remettra pas de si tôt. Il vient de perdre drôlement un enfant de suite de ... démagogie !*

*Au courant d'octobre 2004, un émissaire du Mouvement de Libération du Congo (MLC) avait fait le tour des villages pygmées dans le territoire de Kalehe. Il invitait les Pygmées à réserver un accueil massif et sans précédent à M. Jean-Pierre Bemba Gombo, le vice-président de la RD Congo et le président du MLC. Cet homme d'Etat et leader politique leur était providentiel. Non seulement il se fera accompagner de leurs congénères ; mais surtout il donnera à chacun d'eux 100 dollars comme fonds de commerce en plus des biens de première nécessité comme les habits, les pagnes, etc.*

Le lendemain 23 octobre 2004, 69 pygmées se sont ainsi entassés dans une camionnette Toyota Hilux pour descendre au chef-lieu de la province du Sud-Kivu. Une femme pygmée avait pris place à bord de ce véhicule avec son enfant de 4 mois. Ne pouvant pas téter pendant le voyage et étouffant dans la cargaison humaine, le bébé arriva à Bukavu dans un état fort inquiétant.



**La camionnette surchargée des Pygmées à connu moult panne au cours du voyage**

Le 27 octobre 2004, les 69 pygmées sont rentrés dans leurs villages respectifs. 72 heures plus tard, le 30 octobre 2004, le pauvre nourrisson rendra l'âme. Sa mère Nyororo Aline était abattue surtout que le voyage de Bukavu était pénible et infructueux. Son père Yomba Masasa jure par tous les dieux contre les politiciens.

***MONITORING 2004 / Est de la RD Congo*****Juillet 2004 : Les razzias des insurgés****17 juillet :**

- Vers 23h30. M. Kalimbiro Misarhi, Pygmée du village Chombo dans le groupement de Miti en territoire de Kabare au Sud-Kivu, est attaqué par les hommes habillés en uniforme militaire et non autrement identifiés.

- Mlle Nakahimbi Longere, Pygmée du village Buziralo dans le territoire de Kalehe en territoire de Kalehe au Sud-Kivu, est violée par les soldats des FARDC. La victime revenait du village Kamishasha où elle était allée s'approvisionner.

- Au cours des mois de juin et juillet, les insurgés du général Laurent Nkunda investissent le village Buziralo en territoire de Kalehe. Ils y emportent les effets suivants : 11 chèvres, 12 poules, 40 cobayes, des habits et des ustensiles de cuisine.

- Dans le village Nyandera, ces mêmes mutins pillent 12 chèvres et 6 poules. Ils brûlent 4 maisons appartenant respectivement aux Pygmées Balese Lupala, Mukiriza Biramba, Masisi Musema et Mushayuma Mutahusa.

- Dans le village de Buhama en territoire de Kalehe où s'affrontent les insurgés de Laurent Nkunda et les soldats gouvernementaux de la 10<sup>ème</sup> région militaire, 4 porcs et 5 chèvres des Pygmées sont pillés par les combattants.

- Dans le village Buhobera, la population rwandophone traite les Pygmées d'éclaireurs de l'armée régulière et leur rafle 3 chèvres, 1 porc et des habits.

**27 juillet**

- Vers 14h00. M. Kalimbiro Misarhi – Pygmée du village Chombo dans le groupement Miti en territoire Kabare – est, une seconde fois en moins d'un mois, victime de l'attaque des hommes portant des uniformes militaires et non autrement identifiés. Averti, le chef du village Chombo, M. Ntavuna intervient auprès de ces militaires qui obligent à M. Kalimbiro de leur payer 500 FC.

**28 juillet**

- Vers 22 h00, le sujet Pygmée au nom de Patrice Cirenge, du groupement Miti dans le territoire de Kabare, est victime de l'attaque de 2 hommes habillés en tenue militaire et non autrement identifiés.

**Août 2004 : Les militaires insécurisent****5 août**

Mme Maria, épouse de M. Kaneto Mwendanabo du village Bulolo dans groupement Miti en territoire de Kabare, est tirée à bout portant par le garde Chibikizi du Parc National de Kahuzi-Biega (Est de la RD Congo) à Cibati où elle est allée ramasser du bois de chauffe avec ses 2 enfants. Elle a pris la fuite et s'en est sortie saine et sauve. Ses 2 enfants ont été pris en otages et ont été finalement libérés. Les gardes du parc ont informé les femmes pygmées que celles qui seront désormais attrapées payeront une amende de 50 \$, sans quoi elles seront fusillées.

**9 août**

Vers 10h00, M. Gomeri Lukeba – sujet Pygmée âgé de 25 ans, marié et père de 2 enfants, résidant le village Chombo/Buyungule dans le groupement de Miti en territoire de Kabare - est obligé par 2 militaires bien armés, de payer une amende de 2\$ du fait d'avoir coupé les arbres dans la plantation pour la fabrication des lits qu'ils faisait vendre à ses clients. Ces militaires assuraient la garde de la dite plantation.

**9 août**

Vers 10h00, M. Gomeri Lukeba – sujet Pygmée âgé de 25 ans, marié et père de 2 enfants, résidant le village Chombo/Buyungule dans le groupement de Miti en territoire de Kabare - est obligé par 2 militaires bien armés, de payer une amende de 2\$ du fait d'avoir coupé les arbres dans la plantation pour la fabrication des lits qu'ils faisait vendre à ses clients. Ces militaires assuraient la garde de la dite plantation.

**27 août**

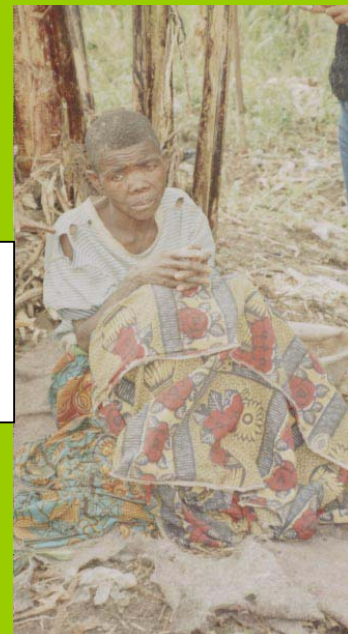
La femme pygmée Ndamuso M'Mukerha du village Chombo, groupement Miti, territoire de Kabare, est violée par un des insurgés du général Laurent Nkunda.

**28 août**

Vers 20h00, le Pygmée Type Kaporali (59 ans) - du village Kamakombe, localité Kashodu, groupement Bugorhe, territoire de Kabare – revient d'une veillée de prière et rencontre un militaire non autrement identifié mais bien armé tout prêt de sa maison. Ce dernier lui ravit sa poste de radio portatif et pimpant neuf. Il lui ravit aussi la somme de 800 FC.

**Septembre 2004 : Au Nord-Kivu : Une fille Pygmée décapitée pour une patate****9 septembre**

Le Pygmée Bitunza de Biganiro (un village situé à 15 km de Goma dans la province du Nord-Kivu) est emprisonné dans le camp militaire de Ndosho pour avoir refusé d'entrer dans l'armée.



La  
Mère  
De la  
défunte a  
Biganiro

**Suite monitoring de la page 6****Au cours du même mois de septembre 2004,**

- Dans le même village de Biganiro, un homme de l'ethnie hutu tue et décapite la jeune fille Pygmée Rebeka Mubandwa. Le corps de la défunte est retrouvée 4 jours le meurtre. Selon ses parents, Rebeka a été tuée pour avoir été surprise en train de prendre une patate dans un champ d'autrui. Les informations recueillies dans le village attestent cependant que le jeune Hutu courtisait la jeune Pygmée.

- Les Interahamwe attaquent le village Pygmée de Mubambiro situé à 25 km de Goma dans la province du Nord-Kivu. Ils y pillent des chèvres en tirant des coups de feu en l'air.

**Octobre 2004 : Les Interahamwe terrorisent****Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 octobre 2004,**

Le village Pygmée de Mulangala en groupement Bugorhe en territoire de Kabare dans la province du Sud-Kivu est attaqué par 23 Interahamwe munis d'armes à feu et blanches. Ils forcent la porte du domicile du Pygmée Hongo et lui enfonce un couteau au-dessus de l'œil. Ils passent chez le Pygmée Edimo Byahira et tire une balle en pleine poitrine de ce père de 4 enfants qui meurt sur le champ. La balle meurtrière va terminer sa course dans le sein de l'épouse de l'infortuné qui allaite un bébé de 3 mois. Celle-ci est internée le lendemain 2 octobre 2004 à l'hôpital de la FOMULAC/Katana.

**Minority Rights Group mobilise les agences de développement en faveur des Pygmées**

Minority Rights Group International (MGR International) vient, dans l'Hôtel Memling de Kinshasa le 18 octobre 2004, de modérer une réunion entre les organisations autochtones Pygmées de la RD Congo et les agences de développement à pied d'œuvre dans ce pays.

Le directeur exécutif de MRG International, M. Mark Lattimer a introduit brièvement la réunion. La chargée des programmes, Mme Samia Khan a brossé le travail que l'institution MRG réalise en faveur de la communauté autochtone Pygmée dans la région des grands lacs africains. Lequel travail consiste à protéger et à faire accéder la communauté autochtone Pygmée aux appuis des agences de développement.

Les organisations autochtones Pygmées ont été invitées à présenter la situation actuelle et leurs problèmes respectifs avant que les agences de développement ne décrivent leurs actions en faveur des autochtones en RD Congo. Après discussion, les agences de développement se sont engagées à impliquer davantage les autochtones Pygmées dans leurs programmes.

Les agences de développement présentes à cet échange étaient entre autres PNUD, Care International, DIFID... Tandis que AAPDMAC, CAMV, UEFA, PIDP, RAPHY, ... comptaient parmi les organisations autochtones ayant répondu à ce rendez-vous.

**Sous les auspices du MRG, les agences de développement se concertent avec les Associations autochtones**



## Genève/Office des Nations Unies Les populations autochtones statuent sur la résolution des conflits

Le Groupe de travail sur les populations autochtones a, à l'Office des Nations Unies à Genève du 19 au 23 juillet 2004, tenu sa 22<sup>ème</sup> session sous le thème principal « les peuples autochtones et la résolution des conflits ». Les peuples autochtones Pygmées des Grands lacs africains ont pris une part très active à ces assises d'autant que leur région est secouée depuis plus d'une décennie par des tempêtes cycliques des violences. En font foi leurs interventions que nous repreneons ci-dessous.

Outre ce thème principal, les participants ont aussi débattu de deux importants documents de travail apprêtés par des experts onusiens pour cette année 2004. Le premier document traite du principe du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des populations autochtones en relation avec le développement qui affecte leurs terres et ressources naturelles et servira de cadre pour l'élaboration d'un commentaire juridique par le Groupe de travail. Le deuxième servira de support à la révision du projet des principes et lignes directrices sur le patrimoine des populations autochtones qui sera entrepris par le Groupe de travail. Notons que certaines de ces organisations autochtones étaient également invitées à organiser des activités parallèles pour la célébration de la Décennie internationale et à participer à une évaluation de la Décennie.

### RD CONGO

## Les pygmées préconisent les moyens pacifiques de résolution des conflits

Les peuples autochtones Pygmées sont les premiers habitants de la République Démocratique du Congo, (RD Congo). Ces peuples autochtones sont malheureusement en proie à trois sortes de conflits : les conflits internes, les conflits externes et les conflits armés.

Sur le plan interne, l'on rencontre des conflits en famille (entre frères, entre frère et sœur, entre mère et enfants, entre co-épouses, accusation de sorcellerie), entre deux groupes ethniques, entre les organisations autochtones Pygmées, ... Dans tous les cas, les Pygmées autochtones recourent aux méthodes traditionnelles de résolution de conflit faisant usage de l'autorité parentale ou coutumière dont la médiation doit parvenir à la réconciliation.

Généralement plusieurs conflits internes étaient dus aux activités de survie. Et dans le cas des conflits entre les organisations autochtones, la mise en place du Réseau Autochtones Pygmées de la RD Congo « RAPHY » s'est avéré importante pour harmoniser les points de vue des organisations autochtones Pygmées de la RD Congo. Les conflits externes ou entre autochtones Pygmées et non autochtones s'observent au cours des transactions économiques (troc) souvent inégalitaires en défaveur des autochtones. Ces conflits se réglaient de manière pacifique. Sur le plan externe, il y a lieu de citer aussi les conflits qui opposent

les autochtones aux organes de l'Etat. C'est le cas des autochtones Pygmées de l'Est du pays dépossédés de leurs terres ancestrales sans indemnité ni compensation pour les ériger en parcs nationaux ou en aires protégées. Ici encore, les peuples autochtones usent des moyens pacifiques de résolution des conflits, à savoir la négociation par le plaidoyer administratif et législatif. Le pire des conflits qu'aient connus les peuples autochtones Pygmées en RD Congo sont les conflits armés. Non seulement ils ont été victimes de suspicion de la part des forces en présence de faire partie de la partie adverse mais encore leurs enfants, même mineurs, ont été enrôlés de force au sein des forces armées. Si plusieurs d'entre eux sont morts aux fronts, plusieurs autres demeurent encore disparus.

Les mêmes conflits armés sont à la base de plusieurs exactions et traitements cruels, dégradants et inhumains imposés aux peuples autochtones Pygmées : vols, pillages, enlèvements, violences sous toutes les formes les plus animales, cannibalisme, éventrement des femmes enceintes, etc. Et comme on peut le constater, les conflits des peuples autochtones n'ont jamais été que des violences verbales et jamais instrumentales, de même manière que jamais ils n'ont eu recours aux armes à feu. Considérant tout ce qui précède, nous recommandons :

#### 1. Aux peuples autochtones :

de continuer à préserver leurs valeurs culturelles pacifistes et de privilégier leurs moyens traditionnels de résolution des conflits ; de s'impliquer autant que faire se peut dans le processus de pacification en RD Congo.

#### 2. Au gouvernement de transition de la RD Congo :



M. Pacifique MUKUMBA à Genève

- d'accélérer le processus de réunification et d'intégration de l'armée ;
  - d'associer les organisations autochtones dans le processus Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réintégration (DDRR) ;
  - de mener des études et publier des monographies sur les modes traditionnels autochtones de résolution des conflits ;
  - d'initier une enquête sérieuse sur les cas des traitements cruels (violences sexuelles, anthropophagie, ...) dont ont été victimes les peuples autochtones et de punir leurs auteurs.
2. Aux Nations Unies :
- d'appuyer encore davantage la transition politique de la RD Congo et de sévir contre toute sorte d'entreprise qui enfreindrait ou tenterait d'enfreindre ce processus ;
  - d'appuyer les peuples autochtones dans leur lutte pour leur indemnisation, nombre de leurs terres ancestrales étant devenues patrimoine mondial ;
  - d'appuyer les organisations autochtones dans leurs programmes de lutte contre l'ignorance parue des peuples autochtones.

Pour le Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables « CAMV/RD Congo »

Pacifique Mukumba  
Directeur Exécutif

***Pour l'intégration des Batwa dans les négociations de paix***

Dans mon intervention, je vais parler des Batwa et la résolution des conflits. En effet, les Batwa ont vécu depuis longtemps dans la forêt où ils vivaient paisiblement de la chasse et de la cueillette avant l'arrivée des peuples éleveurs et agriculteurs. Et voilà qu'avec l'arrivée de ces derniers la région n'est jamais stable, elle est toujours en tourbillons des guerres ethniques et conflits armés entre les groupes rebelles et forces gouvernementales.

Quoique les Batwa ne fassent pas partie des groupes en conflits, les conséquences les plus néfastes et meurtrières tombent sur eux. Les Batwa meurent sur le champ de bataille de suite de la participation forcée au combat de l'un ou l'autre belligérant. Ils subissent également les massacres, les refuges et déplacements intérieurs sans oublier les viols pour les filles et femmes. Lesquels viols engendrent la contamination au VIH/SIDA. Toutes ces violations des droits de l'homme viennent s'ajouter aux grands problèmes que les Batwa avaient auparavant, à savoir :

- la non-reconnaissance de cette population par le gouvernement comme peuple autochtone ;
- l'expulsion de la forêt sans consultation ni indemnisation ;
- le servage de pas mal des Batwa ;
- la non-participation des Batwa au processus de paix d'Arusha ;
- la discrimination, la marginalisation et la stigmatisation ;
- la pauvreté extrême due au manque de terre et travail rémunérateur ;
- le manque des soins de santé ;
- le manque de logement décent ;
- le manque d'éducation pour leurs enfants dont plus de 99 % sont analphabètes ;
- le manque de représentativité dans les instances de prise des décisions ;
- les violations des droits économiques, sociaux et culturels ;
- etc.

Eu égard à ce qui précède, voici les recommandations à la communauté nationale, régionale et internationale :

- Rétablir les Batwa dans leurs droits comme être humain et assurer leur protection active

et efficace pendant les confrontations entre les belligérants.

-Que la justice soit faite aux forfaitaires des tueries devenues monnaies courantes contre les Batwa et des viols sur les filles et les femmes.

-Octroyer des terres aux Batwa.

-Assurer la sécurité, la bonne gouvernance et la démocratie dans la sous-région.

-L'éducation gratuite des enfants Batwa est vivement recommandée pour permettre l'émergence des intellectuels de ces communautés.

-Intégrer les Batwa dans les instances de prise des décisions et à d'autres secteurs de développement économique, social et culturel.

-Intégrer les Batwa dans le processus des négociations qui se font à l'intérieur et à l'extérieur du pays afin d'arriver à une paix durable.

-Pourvoir aux organisations autochtones des fonds nécessaires pour leur assurer un développement durable.

Je termine par signaler que l'écoute, la communication et la compréhension mutuelle entre les organisations autochtones, celles non autochtones et divers autres intervenants pourront les amener à la résolution des conflits.

**Emmanuel Nengo**  
**Unissons-nous pour la**  
**Promotion des Batwa**  
**« UNIPROBA »**  
**Bujumbura,**  
**Burundi**

**Chombo/Buyungule/EST de la RD-CONGO  
Plus de 150 enfants Pygmées inscrits à l'école maternelle**

L'école maternelle de Chombo/Buyungule dans le groupement de Miti en territoire de Kabare à l'Est de la RD Congo compte actuellement 152 enfants Pygmées dont l'âge varie entre 3 et 7 ans. En septembre 2004, le Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV) a remis à cette école un lot important des fournitures scolaires (cahiers, ardoises, crayons, touches, craies, tableaux, ...) et d'équipements d'ustensiles (bassins, bidons). Il lui a fourni des tôles et des clous pour la construction des toilettes tout comme il prend totalement la charge de la paie de la prime mensuelle de l'enseignant Buhendwa Kazige.



Mme CATH Long de Rain Forest Foundation Uk, visite les enfants Pygmées dans le milieu

L'école maternelle de Chombo/Buyungule fonctionne dans la chapelle locale de la 8<sup>ème</sup> Communauté des Eglises de Pentecôte en Afrique Centrale (8<sup>ème</sup> CEPAC). Elle comptait au cours de l'exercice écoulé 162 enfants Pygmées en situation particulièrement difficile.

CAMV remercie la 8<sup>ème</sup> CEPAC de céder sa chapelle pour la scolarisation des enfants Pygmées. Il ressent que cet espace devient de plus en plus étroit pour l'encadrement des centaines d'enfants Pygmées. Il est même préoccupé par l'ouverture du cycle primaire. Et tout cela d'autant plus qu'il estime que la première décennie du 3<sup>ème</sup> millénaire devrait être dédiée à l'enseignement des autochtones du monde entier en vue de les sortir de l'ignorance et de les mettre aux pas des temps actuels.

## Rwanda

# Les conditions de vie socio-économique des ménages bénéficiaires de la CAURWA

**La Communauté des Autochtones Rwandais (CAURWA) vient de publier une enquête sur les conditions de vie socio-économique des ménages bénéficiaires de ses actions. Dans cette édition, nous vous présentons les extraits de cette enquête relatifs à la structure et aux caractéristiques des ménages des autochtones Batwa du Rwanda.**

### *Structure de la population, caractéristiques des ménages*

La population Twa bénéficiaire de la CAURWA est jeune car 65,3 % a moins de 25 ans. Cette population est estimée à 33.144 habitants. Les femmes représentent 53,6 % de la population totale contre 46,4 % des hommes. A l'âge de 50 ans et plus, les femmes sont les plus nombreuses que les hommes, ce qui signifie que la population féminine est relativement vieille que la population masculine.

Les chefs des ménages de sexe masculin représentent 73,3 % contre 26,7 % chefs des ménages du sexe féminin. Toutefois, les chefs de ménage du sexe féminin sont plus nombreux au niveau des groupes d'âge 60-65 et 75 ans et plus. On remarque également qu'une grande proportion des chefs des ménages se trouve entre 25 et 49 ans. Il nous est important de signaler qu'il n'existe pas des chefs des ménages du sexe masculin âgés de moins de 15 ans et du sexe féminin de moins de 20 ans. Selon l'état matrimonial des chefs des ménages âgés de 12 ans et plus, les mariés sont plus nombreux avec 57,3 % dont 34,3 % de mariés monogames et 23 % de mariés polygames.

Nous constatons également 7,4 % des divorcés, 7,4 % des veufs et 6,1 % des séparés dans l'ensemble des chefs des ménages. S'agissant de la répartition par sexe des chefs des ménages selon l'état matrimonial, nous remarquons que les écarts entre les chefs des ménages du sexe masculin et les chefs des ménages du sexe féminin du même état matrimonial ne sont pas significatifs.

Tenant compte du sexe, les ménages dirigés par les femmes ont une taille moyenne de 4 personnes alors que ceux dirigés par les hommes ont une taille moyenne de 5 personnes par ménage. Dans l'ensemble, la taille moyenne du ménage est d'environ 5 personnes.

On observe que l'âge moyen au premier mariage est de 20 ans pour le sexe féminin, c'est-à-dire une année avant l'âge légal, et 23 ans pour le sexe masculin. Dans l'ensemble, l'âge moyen au premier mariage est l'âge légal de 21 ans.

Tenant compte des orphelins âgés de moins de 20 ans, on remarque que les proportions sont presque les mêmes pour les orphelins filles et les orphelins garçons

Quant aux catégories des orphelins, 65,6 % sont orphelins de père seulement, 19 % sont orphelins du père et de la mère et 15,4 % sont orphelins de la mère seulement.

Pour les individus ayant des proportions importantes selon leur état matrimonial et le sexe du chef de ménage, les célibataires constituent 81,6 % de la totalité des membres des ménages dirigés par les femmes alors que pour ceux dirigés par les hommes, les célibataires occupent 47,4 % et les mariés 24,2 % les autres n'ayant pas des proportions très significatives.

En ce qui concerne le lien de parenté avec chef de ménage, 18,8 % sont des époux ou épouses du chef de ménage, 62,5 % sont des enfants du chef de ménage, 0,6 % sont des parents du chef de ménage, 15,5 % ont un autre lien de parenté avec le chef du ménage et 2,7 % n'ont pas de lien de parenté avec le chef de ménage.

Selon le sexe du chef de ménage, on constate que pour les ménages dirigés par les femmes, 62 % sont les enfants des chefs des ménages, 34,6 % ont un autre lien de parenté avec les chefs des ménages, 2 % n'ont pas de lien avec les chefs des ménages, 1,1 % sont les époux des chefs des ménages et seulement 0,3 % sont leurs parents. Quant aux ménages dirigés par les hommes, 62,5 % sont leurs enfants, 24,5 % sont leurs épouses, 9,3 % ont un autre lien de parenté, 2,9 % n'ont de lien avec les chefs des ménages et seulement 0,6 % sont leurs parents.

Suite de la page 16 (Conditions de vie socio- ....

### ***Education : plus de 75 % des Batwa sont analphabètes***

Dans l'ensemble de la population bénéficiaire de la CAURWA âgée de 5 ans et plus, on remarque que plus de la moitié (76,6 %) ne savent ni lire ni écrire et 23,4 % seulement en sont capables. Les proportions des femmes et des hommes qui ne savent pas lire et écrire sont respectivement de 78,7 % et de 74,2 %.

En ce qui concerne ceux qui savent lire seulement, une grande partie de la population de 5 ans et plus (76,3 %) ne sait pas lire et seulement 23,7 % le savent. Les femmes constituent une forte proportion de ceux qui ne savent pas seulement, c'est-à-dire 78,1 % contre 74,2 % des hommes.

Concernant la fréquentation scolaire, 51 % de la population âgée de 5 ans et plus ont fréquenté l'école, 34 % seulement fréquentent actuellement l'école mais seulement 23 % savent lire.

Parmi les raisons de non fréquentation évoquées par les personnes âgées de 5 ans et plus, les principales sont le manque de moyen, la mauvaise volonté des parents et la marginalisation. Pour les personnes âgées de 5 à 13 ans, leurs raisons principales de non fréquentation sont la marginalisation et le manque des moyens, les autres raisons étant d'une petite fréquentation.

A peu près la moitié de la population bénéficiaire de la CAURWA (48 %) n'ont jamais connu le chemin de l'école alors qu'au niveau national on trouve qu'il y a seulement 25 % qui n'ont jamais connu le chemin de l'école. En ce qui concerne le niveau d'étude au niveau national, 66 % ont atteint le niveau primaire et 5,7 % ont connu l'enseignement secondaire et seulement 0,5 % a été au supérieur. Quant aux bénéficiaires de la CAURWA, 51 % ont atteint seulement le niveau primaire et maternel et seulement 1 % le niveau secondaire.

Comparativement au niveau national, le taux net de scolarisation au primaire des bénéficiaires de la CAURWA est trop faible (48 %) contre 72,8 % du niveau national. Au primaire, le taux net de scolarisation chez le sexe féminin est un peu plus élevé par rapport à celui du sexe masculin, c'est-à-dire de 50 % contre 45 %.

### **Les jeunes Pygmées des Grands Lacs se solidarisent**

Unissons-nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA) du Burundi a, à l'Hôtel Rhemotel de Bujumbura, du 8 au 10 novembre 2004, organisé un séminaire-atelier de formation des jeunes autochtones Pygmées Batwa sur la situation des droits fonciers des peuples autochtones en général et celle des Pygmées Batwa dans la région des Grands lacs en particulier. (Une vingtaine) des jeunes autochtones Pygmées Batwa du Rwanda (par le biais des associations AIMPO, CAURWA), du Burundi (UNIPROBA) et de la RD Congo (AAPDMAC, CAMV, PIDP) ont participé à ces assises.

L'objectif global de la rencontre visait le renforcement des capacités des séminaristes sur leurs droits (fonciers, à l'éducation et aux soins de santé, civils et politiques, économiques, ...) longtemps violés en formant un réseau des jeunes autochtones Pygmées Batwa de la région des Grands lacs. Il s'agissait spécifiquement de former et informer d'abord les jeunes autochtones Pygmées Batwa de la région des Grands lacs sur leurs droits longtemps bafoués, de réfléchir ensuite sur différentes stratégies les amenant à apporter leurs contributions dans la lutte contre les violations des droits des peuples autochtones dans les pays de la région, et favoriser enfin les échanges entre les jeunes autochtones dans les Grands lacs. Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie du séminaire-atelier de l'Hôtel Remhotel a consisté à des exposés suivi des débats avant les travaux en carrefour et les délibérations.



## Les jeunes Pygmées des Grands Lacs se solidarisent (suite de la page 9)

Tous ces exposés occasionnaient des échanges houleux et constructifs avant d'aboutir à des travaux en carrefours pour donner les recommandations suivantes :

1. Aux gouvernements
  - Mettre en application les contenus des instruments juridiques internationaux relatifs aux peuples autochtones Pygmées Batwa, lesquels instruments ont été ratifiés par eux.
  - Accorder des terres aux peuples autochtones Pygmées Batwa en leur attribuant des titres fonciers individuels.
  - Que l'éducation des enfants Pygmées Batwa aux niveaux maternel, primaire et secondaire soit obligatoire et gratuite.
  - Que le gouvernement donne des bourses d'études aux jeunes Pygmées Batwa.
2. A la communauté internationale
  - Faire pression aux Etats signataires pour qu'ils respectent et appliquent l'esprit et la lettre des instruments juridiques relatifs aux droits spécifiques des peuples autochtones.
  - Inviter les jeunes autochtones Pygmées Batwa à prendre part aux forums internationaux qu'elle organise et supporte les dépenses y relatives.
  - Que les organisations caritatives collaborent avec les associations des peuples autochtones Pygmées Batwa dans la recherche, l'octroi et la distribution des aides destinées aux Pygmées Batwa.
3. Aux associations et Eglises
  - Appuyer les initiatives des jeunes autochtones Pygmées Batwa afin d'élever leur niveau de vie.
  - Que les ONGs qui s'occupent des Batwa travaillent en collaboration avec les autres associations.
  - Multiplier les campagnes de sensibilisation de l'opinion publique sur l'acceptation des peuples Pygmées Batwa par les autres communautés...

### Le RAPH adopte ses statuts et élit ses animateurs

Le Réseau des Associations Autochtones Pygmées (RAPH) de la RD Congo a, dans le bureau de l'Union pour l'Emancipation de la Femme Autochtone (UEFA) à Bukavu le 4 octobre 2004, tenu son assemblée générale extraordinaire. Les 6 associations membres du RAPH – à savoir Action d'Appui pour la Protection et la Défense des Minorités en Afrique Centrale (AAPDMAC), Association pour le Regroupement et l'Autopromotion des Pygmées (ARAP), Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV), Collectif des Peuples Autochtones du Kivu (CPAKi), Solidarité pour l'Intégration des Peuples Autochtones (SIPA) et Union pour l'Emancipation de la Femme (UEFA) – ainsi que bon nombre de ses partenaires dont Héritiers de la Justice ont participé activement à ces assises. Qui ont, moyennant quelques amendements, adopté les statuts du RAPH avant d'élire les animateurs de différents organes du réseau. Notons que ces assises ont été organisées avec l'appui matériel d'Africapacity, projet local de Rainforest Foundation.

Le RAPH a vu le jour le 1<sup>er</sup> mars 2002 à Bukavu dans l'Est de la RD Congo qui abrite son siège social et dont le rayon d'action couvre prioritairement toute l'étendue de la RD Congo. Il s'assigne comme mission de développer une dynamique de solidarité et de concertation entre les organisations autochtones Pygmées pour des actions à mener en faveur de la promotion

et de la protection des populations autochtones Pygmées. Il s'est, en collaboration avec l'ONG internationale « Minority Rights Group », ainsi récemment fait remarquer dans « Effacer le tableau - rapport de la mission internationale de recherche sur les crimes commis, en violation du droit international, contre les Pygmées bambuti dans l'Est de la République Démocratique du Congo. »

Cela étant, le RAPH compte 3 organes : l'assemblée générale, le comité directeur et le collège des conseillers. L'assemblée générale du 4 octobre 2004 a élu le comité directeur du RAPH dont la composition se présente comme suit :

- La présidence est assurée par AAPDMAC à travers M. Adrien Sinafasi ;
- La vice-présidence est assumée par CAMV à travers M. Pacifique Mukumba ;
- Le secrétariat est exercé par CPAKi en la personne de M. Donatien Kachibahasa ;
- Mme Adolphine Muley de l'UEFA exerce les fonctions de 1<sup>ère</sup> députée en charge des affaires féminines tandis que Mme Agnès Imani de l'ARAP est la 2<sup>ème</sup> députée pour les mêmes tâches.

Notons que le RAPH va siéger incessamment sur 5 candidatures d'adhésion dont celles de FOSCAL de Butembo au Nord-Kivu, PAP de Beni au Nord-Kivu, CIB de Kinshasa, IPPC d'Idjwi au Sud-Kivu et CECOMIFCO avec siège à Bukavu mais qui couvre Shabunda, Walikale et la forêt d'Itombwe.

Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables  
2, Boulevard du Lac, La botte Bukavu/RD Congo. Via B.P 157 Cyanguu/Rwanda  
E-mail : [camvorg@yahoo.fr](mailto:camvorg@yahoo.fr) Site Web : [www.camvpygmee.org](http://www.camvpygmee.org)